



Annecy, le 5 mai 2006

## **COMMUNIQUE**

### **LE COMMERCE EQUITABLE : un enjeu mondial, agir là-bas... et ici !**

Le gouvernement a engagé une démarche de promotion du commerce équitable et souhaite garantir les conditions de cette appellation\*. Au-delà des bonnes intentions, la FDSEA et les JA de Haute Savoie rappellent qu'ils défendent cette notion depuis plusieurs années et appellent à une véritable mobilisation des acteurs politiques et économiques considérant qu'il s'agit d'une voie d'espoir pour combattre les effets désastreux d'une mondialisation non maîtrisée et d'un libéralisme outrancier.

Toutefois, le commerce équitable ne doit pas être un alibi pour des multinationales en recherche de virginité ou un paravent pour la grande distribution. Il s'agit d'un enjeu de société qui concerne l'emploi, l'environnement et l'avenir de nos terroirs et est fondateur d'une relation nouvelle avec les consommateurs.

FDSEA et JA préconisent de réserver cette appellation aux acteurs économiques qui en respectent l'éthique et la démarche sur l'ensemble des territoires sur lesquels ils sont présents. Le respect du travail des producteurs doit être garanti aussi au Nord.

C'est pourquoi la FDSEA et les JA à travers des actions syndicales (*opérations coup de poing dans les magasins, édition d'une liste verte de magasins partenaires, et création futur d'un logo « partenaire de l'agriculture locale »*) essayent en Haute Savoie de rééquilibrer le dialogue entre producteurs et grande distribution pour une mise en avant des produits locaux et un meilleur partage de la valeur ajoutée.

Enfin, ils rappellent leur proposition de mise en place d'une taxe d'importation sur les produits en provenance des pays en voie de développement, basée sur le différentiel des prix à la production et les marges d'importation, et entièrement reversée au pays d'origine pour financer des actions de développement.

\* conseil des ministres du 03 mai 06

Contact : Jean-Claude CROZE (Directeur Fdsea) : 04 50 88 18 86

Source : FDSEA/JA, mai 2006.